François Ignace de Baglion de Saillant de la Salle

Prêtre de l'Oratoire

Evêque de Poitiers

Entré : 1655

Né à Lyon (Rhône), le 1632

Mort à Poitiers (Vienne), le 26 janvier 1698.

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
ch. de l'Oratoire

Voir :

Aubry : Livre I, p. 67.

Batterel : t. IV, p. 120-130 notice
t. III, p. 182.
t. IV, p. 10, 11, 27, 28, 76, 79, 189, 251, 255, 445.

Bicaïs : t. I, p. 805

Bougerel : t. I, p. 410

Cloysault : Vies, t. II, p. 309

St Simon : Mémoires, t. I, p. 335

Sévigné : Lettres, t. VI, p. 49

Ste Beuve : Port Royal, 2e édition, t. V, p. 175.

Lelong, N° 8322.

Le P. Jacques Chesnon, jésuite, oraison funèbre de Fr. Ign de Braglion de Saillant Poitiers, 1698, in 4

Continuateurs de Lioret : t. II, p. 806.

Armand Jean. S.J. : Les évêques et arch. de France de 1682 à 1801, Paris, Picard, 1891, in 8

Dreux du Radier : Bibliothèque du Poitou

Dictionnaire d'Histoire ecclésiastique, t. VI p. 210-211 article par L. Jadin

François Ignace de Baglion de la Salle de Saillant

Listes des assemblées

1661 Montmorency Sup. Act
1663 " " "
1666 Paris S. Honoré
1669 " "
1672 " "
1675 " " Supér. assistant et Procureur général
1678 " " " " "

évêque de Tréguier du 23 juillet 1679 à avril 1686
évêque de Poitiers d'avril 1686 au 26 janvier 1698

Signe l'appelle de Baglion

Nécrologe Ne figure pas au Nécrologe. Pourquoi ? Les autres évêques plus anciens y figurent bien.

Le P. Armand Jaan S.J. Les évêques et archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801
Paris. Picard. in 8, 1891

— page 451

61e François Ignace de Baglion de Saillant, 61e évêque de Tréguier.
Né en 1634 à Dijon, fils de Léonor, baron de Jons et de Françoise Henry, petite fille de Bellièvre, avait été colonel, entra déjà mûr à l'Oratoire.

Erreur : Lyon

Balthazar Grangier de Liverdis, saint évêque de Tréguier, étant mort le 2 février 1679, le P. de Saillant fut nommé pour le remplacer, et put se faire sacrer dès le 23 juillet à St Honoré de Paris.

Pour avoir pris part à l'assemblée de 1682, il est répréhensible sans doute, mais ne l'est pas plus que la majorité de ses collègues

Transféré à Poitiers 1686 - 1692

— page 143

Transféré de Tréguier 1686 - 1692

Le Pape Innocent XI, refusant absolument leurs bulles aux évêques nommés par Louis XIV après l'assemblée de 1682, les refusa particulièrement à François Ignace qui avait siégé

dans cette assemblée au rang des évêques.

Celui-ci administra-t-il le diocèse de Poitiers dans l'intervalle avec un titre quelconque ? C'est possible. Ce qui est certain, c'est que préconisé enfin par Innocent XII, il fut un évêque très édifiant..

Mort à Poitiers le 26 janvier 1698 âgé de 64 ans, 21 ans depuis sa consécration
Son éloge funèbre fut prononcé par le P. Jacques Chesnon. S.J.

Continuat. de Loret

prédicateurs

II. p. 806 (Robinet)

Chacun ne connoît pas le Père de Saillant
Dont en discours sacrez la bouche est si fleurie
Naguère il commandoit à la Cavalerie
Et même étoit sans doute un très rude assaillant
Mais il n'a pas perdu sa vertu militaire
Il l'exerce encor, dans la Chaire ......

(La Reine d'Angleterre y assistoit)

16 avril 1667.

Saillant

5291 **SAILLANS** (Histoire de), par A. Mailhet, pasteur. *Paris*, 1892, in-12, br., 327 pp., vues. Epuisé. 200 fr.

Portraits

Bibliothèque Nationale Catalogue N° 2457

+ (1 En buste 3/4 à gauche, bordure ovale, gravé par Et. Gantrel (Bib. Nle N 2)

+ (2 En buste 3/4 à gauche, dans bordure ovale, publ. par Guill. Vallet, 1689
d'après Ant. Paillet (Bib. Nle N 3)

+ (3 En buste 3/4 à gauche, bordure ovale, gravé par G. Vallet, d'après Charles Simon 1680
2 états (Bib. Nle N 3)

Bicais = L'Oratoire de France = { Copie de la Bibl. Nle T. I, p. 621.
Mss. d'Aix, T. I, p. 805.

François Ignace de Baglion de Saillant descendait d'une famille ancienne d'Italie qui avait été souveraine de Pérouse. Il naquit en 1634 à Lyon, où son père, Léonor Baglion, baron de Jons et de Saillant, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, fut nommé prévôt des marchands en 1638, charge qui avait été remplie en 1600 par Pierre de Baglion, baron de Saillant, chevalier de l'ordre du roi, son aïeul. Sa mère était petite fille du chancelier Pomponne de Bellièvre. Ses parents le destinant au service lui donnèrent une éducation relative à cet état, et lorsqu'il fut en âge de l'embrasser, ils le firent entrer dans un régiment de cavalerie de Mgr le Prince. Ce jeune militaire, héritier de la valeur de plusieurs de ses ancêtres qui avaient servi avec distinction dans les armées d'Italie et de France, s'annonça par des traits, qui donnaient lieu d'espérer que la fortune lui serait un jour favorable, s'il continuait de suivre le sort des armes. Mais, à peine était-il à sa 1e campagne qu'il eut le genou fracassé dans une action qui eut lieu à Etampes au sujet des troubles de la Fronde en 1652. Cet événement l'obligea de renoncer à sa première vocation et de choisir un autre état. Il se décida pour celui de l'Oratoire où il ne fut pourtant reçu qu'en 1655. Comme ce choix avait été le fruit d'une longue et mûre réflexion, il prouva par sa conduite que des vues seules de religion avaient dirigé sa démarche. Ses progrès dans la piété et dans ses études théologiques ayant engagé ses supérieurs à lui faire recevoir un plus tôt les saints ordres, on fut édifié, lorsqu'il eut été élevé au sacerdoce, de voir avec quelle ferveur et quel zèle il se livra aux fonctions du saint ministère. Cela engagea le P. Renault, qui avait remplacé depuis peu de temps le P. Bourgoing, à le mettre à la tête de la paroisse et de la maison de Montmorency.

Quoique le Père n'eût pas encore 29 ans, on eût dit, à la manière dont il remplit son emploi, que c'était un homme mûri par une longue expérience. Etant venu ensuite demeurer dans la maison de Paris, il gagna si bien les bonnes grâces de l'archevêque de Harlay, que le P. Renault étant mort en 1672, ce prélat n'oublia rien pour le faire nommer supérieur

général de l'Oratoire ; mais les circonstances critiques où la Congrégation se trouvait alors, à l'occasion des troubles qui agitaient l'Église de France, ne permirent pas d'entrer dans les vues de M. de Paris, comme on aurait pu le faire dans d'autres temps. C'est le P. de Sainte Marthe qui fut donné pour successeur à l'illustre défunt et le P. de Saillant, au mérite on rendait justice, fut choisi pour être un de ses 3 assistants. Ce Père, moins touché de ses intérêts personnels que de ceux du corps dont il était membre, vit cet arrangement sans jalousie. Son attachement pour l'Oratoire n'en souffrit pas la moindre altération. Le reste du temps qu'il y passa, il prit beaucoup de part au gouvernement, ayant réuni durant 6 ans les emplois d'assistant, de procureur général ou de supérieur de la maison de Paris. Il remplissait même encore les 2 derniers, lorsqu'il plut au roi de le nommer à l'évêché de Tréguier. C'est au commencement de l'année 1679 qu'il en reçut le brevet et la consécration épiscopale le 23 juillet suivant dans l'église même de l'Oratoire et en présence de la communauté dont il quittait la conduite.

Peu après, l'évêque de Tréguier se rendit dans son diocèse, où il se conduisit d'une manière édifiante, uniquement occupé des devoirs de sa charge. Sa Majesté, informée de la sagesse de son gouvernement, le transféra en 1686 à l'évêché de Poitiers. Mais, comme il ne reçut ses bulles que 2 ans après, à cause des différends qu'il y avait alors entre les cours de France et de Rome, il ne prêta serment de fidélité qu'en 1694. Devenu chef de cette nouvelle église, il la gouverna avec le même zèle et la même prudence qu'il avait fait paraître dans la conduite de celle de Tréguier, et après avoir rempli envers ses ouailles tous les devoirs du Bon pasteur, il mourut à Poitiers le 26 janvier 1698, âgé seulement de 64 ans, avec la réputation, dit l'auteur du Dictionnaire des sciences ecclésiastiques, d'un des plus vertueux évêques de son temps. Il fut inhumé dans la chapelle de Ste André de l'église cathédrale de Poitiers.

Plein de reconnaissance pour une Congrégation où il avait puisé la science et la piété, M. de Saillant ne la perdit jamais de vue depuis qu'il fut évêque. Quoiqu'éloigné de ses maisons, il s'en regardait toujours comme membre. Il avait même souhaité d'être inscrit sur la liste de ses assemblées générales ; mais, pour des raisons particulières qu'on lui fit agréer, on ne l'y mit point. On y suppléa cependant en lui envoyant exactement, comme il l'avait demandé, les lettres circulaires du Père Général, les délibérations de toutes ses assemblées, la liste des morts et tout ce qui pouvait lui servir à entretenir commerce avec l'Oratoire. Lorsqu'il apprenait que quelqu'un de ses anciens confrères était décédé, il faisait faire pour lui des prières dans chaque communauté de son diocèse. Pendant la tenue de ses assemblées, il avait soin d'adresser à quelqu'un des membres qui la composaient, des lettres pleines de protestations d'estime et d'affection pour toute la Congrégation, ainsi qu'on le voit dans les actes des dites assemblées. Ces dispositions se soutinrent en lui jusqu'à la fin de sa vie. La maison de Nantes, où il avait régenté dans sa jeunesse, eut en particulier des marques de sa tendresse et de son attachement. Celle de Paris, à laquelle il reconnaissait avoir des obligations, en aurait reçu si ses facultés lui eussent permis de suivre et d'exécuter les

intentions qu'il lui avait témoignées.

Il est auteur de quelques Mandements et des Statuts du diocèse de Tréguier publiés en 1685, in 12.

L'épitaphe gravée sur son tombeau est reproduite dans le Gallia christiana. Lavoir dans Batterel.

Il était oncle et grand oncle de MM. de Baglion de la Salle, morts évêques, l'un de Mende et l'autre d'Arras.

Pierre de Baglion, baron de Saillant, chevalier de l'ordre du roi
prévôt des marchands de Lyon en 1600

|

Léonor de Baglion, baron de Jons et de Saillant, gentilhomme de la maison du roi,
prévôt des marchands de Lyon en 1638
et Françoise Henry, petite fille du chancelier Pomponne de Bellièvre

|

| | |

François Ignace de Baglion de Saillant
prêtre de l'Oratoire
évêque de Tréguier
et de Poitiers

X^xx=

|

Pierre de Baglion de la Salle de Saillant
évêque de Mende 1707
mort à Mende 27 sept. 1723

| X

|

François de Baglion de la Salle
évêque d'Arras 1725
mort à Paris, 14 mars 1752

MM. 610, N. 356 =

François Ignace de Baillon, dit de Saillant, fils de M. le Baron de Jons et de Françoise de Henry, natif de Lyon, âgé de 23 ans, entré le 24 juin, vêtu le 5 juillet 1655

a fait sa philosophie – Pas tonsuré

MM. 607, 2e catalogue, N. 856 =

François Ignace de Baillon de Saillant, de Lyon, entré à Paris en 1655

prêtre en 1658, évêque, mort 1698

M. 230 = Examen des confrères de l'Institution

29 juillet 1655
Le Cons. François Ignace de Baglion, dit de Saillant,
fils de M. le Baron de Jons, de Lyon, 23 ans
reçu 5 juillet 1655, a fait sa philosophie, laïc
paraît d'espérance. Sera considéré.
29 janvier 1656
Considéré au précédent examen
jugé propre au présent examen

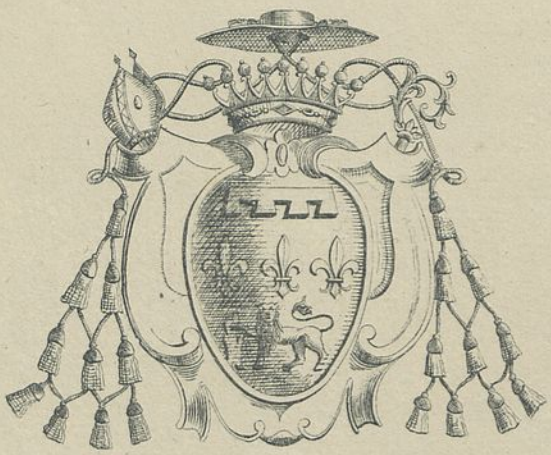

HIC SITUS EST DD^s^ FRANCISCUS IGNATIUS
DE BAGLION DE SAILLANT
E PERUSIÆ PRINCIPUM PROSAPIA, ET REGIO
STEMMATE CLARUS.
EX MILITARI PRÆFECTURA IN ORATORII DOMINI JESU
FAMILIAM ADLECTUS,
A SUIS SODALIBUS SUPERIOR GENERALIS EXPEDITUS,
LUDOVICI MAGNI NUNCUPATIONE
AD TRECORENSEM PRIMUM, DEINDE PICTAVIENSEM
EPISCOPATUM ASSUMPTUS.
IN QUOCUMQUE GRADU STATUQUE SUMMUS:
VIRTUTIBUS OMNIBUS,
PASTORALI IMPRIMIS CARITATE ABSOLUTUS:
DEO, HOMINIBUSQUE VALDE DILECTUS.
OBIIT PICTAVII DIE JAN. 26
ANNO DOMINI M. DC. XCVIII.

Ici repose

Monseigneur François-Ignace de BAGLION de SAILLANT

de la race des princes de Pérouse,
illustrée par des alliances royales.
Il quitta un commandement militaire pour entrer
dans la Congrégation de l'Oratoire de N. S. J. C.
Il fût élu Supérieur-général de son ordre
et le choix de Louis-le-Grand l'éleva à la dignité
d'abord d'Évêque de Tréguier
et ensuite d'Évêque de Poitiers.
Il fût éminent par ses vertus
dans chacune des charges qu'il occupa
et se distingua entre tous par sa charité épiscopale.
Il mourût chéri de Dieu et des hommes
à Poitiers, le 21^{me} jour de Janvier 1698.

Le tumulte des affaires militaires
et les fonctions de son grade de Colonel
avaient occupé ses premières années
sans altérer sa piété naturelle.

Extrait de la cathédrale de Poitiers par l'Abbé AUBER, Chanoine de Poitiers, Historiographe du diocèse. — Tome second, page 380.

Lith. Mongault. Poitiers.

139

R. P. BOUGEREL
Bibliog-Orat. T 1, p 116
Ms. de Montpellier
Nº de la notice : 139.

François Ignace de Baglion de Saillant

Evêque de Saignier et ensuite de Poitiers.

François Ignace de Baglion de Saillant mourut dans son diocèse âgé de 64 ans, le 26 janvier 1698. Il avait pris naissance à Agen selon le Gallia Christiana, ou à Lyon selon nos registres. Il était fils de Léonor de Baglion, baron de Jons, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et de dame françoise Henri fille d'artus Henri seigneur de Lassalle et de dame Denise Bellièvres (?), fille du Chancelier de ce nom. La maison de Saillant est distinguée parmi les plus nobles de la frane et de l'Italie, et elle a donné à la Frane des archevêques et des évêques, des Chanceliers, des présidents des cours souveraines, des chevaliers des ordres du Roy, des gouverneurs des généraux d'armée et en Italie des souverains à Pérouse. Il fut pendant quelques temps au service du Roy et quitta ensuite la profession des armes et entra à Paris à l'Institution le 5 Juillet 1655 âgé de 23 ans. Sa grande piété et son profond savoir l'élevent aux premières supériorités il fut député de la maison de Paris à l'assemblée générale de l'Oratoire tenue à Lyon en 1666 où il fut nommé adjoint au P. Gazol procureur général, peu de tems après

qu'il ne fut élu supérieur Général par la 11e assemblée tenue à Paris le 25 7bre 1672 après la mort du père Renault. Le 11 Janv. 1673 il fut établi supérieur de la maison de Paris qu'il gouverna pendant 3 ans. Au mois de mars 1679 le roy le nomma à l'évêché de Tréguier ; il fut sacré dans notre Eglise le 23 Juillet suivant par l'Archevêque de Paris dès qu'il fut arrivé dans son diocèse, son 1er soin fut d'apprendre la langue du Pays pour pouvoir y annoncer la parole de Dieu il y réussit si parfaitement en peu de temps que dans l'usage qu'il en fit tout en prêchant tout dans la conversation, on eut dit que cette langue lui était naturelle, ce qui fut regardé comme un prodige auquel le roy ne put refuser son admiration. On disait qu'ailleurs les enfants apprenaient la langue de leurs pères, mais qu'à Tréguier un père avait appris la langue de ses enfants. Au mois d'avril S. M. le nomma à l'évêché de Poitiers ; il fut plusieurs années sans obtenir des Bulles à cause des démêlés du Royaume avec Innocent XI. Il ne prêta le serment de fidélité au roy que le * 8 janvier 1694. Son oraison funèbre fut prononcée

dans la cathédrale de Poitiers par le Pere Jacques Chesnon Jésuite dans laquelle sont plusieurs traits qui font honneur à notre Congrégation

Ouvrages

Statuts du diocèse de Grenoble
publiés par François Ignace
de Baglion de Saillant évêque
de cette Ville 1685 in 12

Hic situs est Dominus Franciscus Ignatius
de Baglion de Saillant
e perusia principum prosapiâ et regio stemmate clarus
Ex militari præfecturâ in Oratorii Dni Jesu
familiam adlectus,
a suis sodalibus superior generalis expetitus
Ludovici magni nuncupationê
ad Grecorensem primum, deinde ad pietavensem
Episcopatum assumptus
in quo cunque gradu statuque summus
Virtutibus omnibus

pastorali imprimis cantate absolutus
Deo hominibusque valde dilectus
obiit pictavii die Jan. 26
anno Dni MDC XC VIII

Adry = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire = Bibl. Nle Fonds fr. 25681, f. I. p 67 =

François Ignace de Baglion de Saillant, évêque de Bréquier, ensuite de Poitiers, fils du baron de Jons et de Françoise de Henry, né à Lyon, reçu le 19 juin 1655 (alias, entré 25 juin, vêtu le 5 juillet 1655) âgé de 23 ans (Cependant le Gallia christiana le fait naître à Agen) ayant fait sa philosophie et n'étant pas prêtre.

Il était fils de Léonor de Baglion, baron de Jons, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de François de Henry fille d'Artus de Henry, seigneur de la Salle, maître d'hôtel chez le roi et de Denise de Bellièvre, fille du chancelier.

Au sortir des études de philosophie, il fut capitaine d'une compagnie et se distingua dans le service ; mais, touché de Dieu, il entra à l'Institution le 5 juillet 1655, âgé de 23 ans. Sa piété, sa science, sa douceur et sa bonne conduite l'élevèrent bientôt aux principaux emplois de la Congrégation et il s'en fallut peu qu'il ne fût général après la mort du P. Senault.

D'Amiens, où il résidait en 1659, il vint à Paris voir son frère, le Comte de la Salle, prévôt des marchands de Lyon et quoiqu'il n'eût que 4 ans de Congrégation, on le fit supérieur et curé de Montmorency. Il fut ensuite nommé procureur général après la mort du Père Gassot, dont il avait été adjoint à l'assemblée de 1666 qui se tint à Lyon et à celle de 1672 il fut fait assistant et supérieur de la maison de Paris pendant 6 ans.

Selon que le P. de la Place l'a assuré au P. Batterel, le P. de Saillant fut avec le P. de Ste Marthe un des commissaires nommés par le Roi (son nom ne se trouve cependant pas dans l'ordre du roi) pour rétablir la paix dans la maison des Jacobins de la rue St Jacques et on prétend qu'il fit à Sa Majesté un rapport si net et si judicieux de sa commission que le roi conçut dès lors beaucoup d'estime de sa capacité et s'en expliqua en termes avantageux au P. de la Chaise qui l'estimait et l'aimait comme son compatriote et qui, dit-on, l'avait même fait nommer de cette commission et le P. Confesseur ne manqua pas d'en prendre occasion de faire observer au roi que c'était un sujet digne de l'épiscopat.

Mais ce qui acheva de le porter à cette dignité fut la commission dont le chargea notre assemblée de 1678 d'aller présenter au roi, en son nom, le formulaire de doctrine que nous avions été obligés d'y dresser avec la lettre de notre assemblée au roi sur ce sujet. C'est un fait notoire que le P. Thorentier et lui en avaient été les promoteurs, ayant concerté

cette pièce avec M. de Harlay, dont le P. de Saillant avait l'oreille et la confiance. Il fut nommé évêque de Tréguier au mois de mars de l'année suivante, 1679, étant alors supérieur de la maison de Paris et procureur général. Il témoigna aux Pères qu'il désirait être censé toujours de la Congrégation et être compris dans les listes de nos assemblées et on lui en témoigna sa reconnaissance. Il n'est cependant sur aucune de nos listes parce que, lorsqu'on dressa la liste, on hésita si on le mettrait à la tête des maisons du district le plus voisin de son diocèse, ou si on le placerait hors de rang à la tête de la liste avec les autres prélats qui étaient alors de la Congrégation, ou si enfin, pour éviter les distinctions d'avec les autres prélats qui ne seraient peut-être pas bien aises d'y être compris, il ne serait pas plus à propos de ne même pas faire mention de lui. On lui proposa donc tout simplement ces difficultés, les trouva bonnes et conclut pour le dernier parti. Il fut sacré dans notre église de St Honoré par M l'archevêque de Paris le 23 juillet 1679 et ne se démentit jamais des sentiments d'estime et d'union avec lesquels il fit profession, en se séparant, de vivre toujours avec nous et on lui en fit souvent des remerciements. Il souhaitait même qu'on lui fit passer nos actes d'assemblées et toutes les lettres circulaires et, lorsqu'il mourut quelques-uns des nôtres, il en faisait faire le service dans son diocèse. Il désirait qu'on fît pour lui après sa mort les prières ordinaires et on ne sait pas si sa volonté a été exécutée. Au mois d'avril 1686, le roi le transféra à Poitiers. Les démêlés de la Cour avec Innocent XI furent cause qu'il ne reçut ses bulles que fort tard. Il ne prêta son serment de fidélité au roi que le 8 janvier 1694 et mourut 4 ans après dans son église le 26 janvier 1698, âgé de 64 ans, ayant toujours conservé jusqu'à la fin un attachement inviolable pour l'Oratoire

On lui fit une oraison funèbre qui a été imprimée à Poitiers 1698 in 4 : ce fut le P. Jacques Chenon, jésuite, recteur du collège de Poitiers, qui la prononça. Il insiste sur la bonté de ce prélat, comme ayant été le propre caractère de sa vertu et la fait envisager sous trois faces : bonté éclairée, bonté généreuse, bonté victorieuse qui lui a gagné l'amour de son peuple.

Il y est dit que le roi l'appelait le grand prélat, l'évêque de son choix, l'homme selon son cœur ; qu'il était d'une famille distinguée entre les plus nobles de France et d'Italie et si distinguée par ses services que François I permit à ses ancêtres de joindre à leurs armes celles de France. En effet leurs armes sont un champ d'azur au lionceau d'or surmonté de 3 fleurs de lys en chef et d'un lambel d'or aussi en chef.

On y parle de ce qu'il fit pour ramener les protestants, de l'ordre qu'il mettait dans son domestique, de la discipline qu'il faisait observer lorsqu'il était officier. C'est par erreur que le jésuite dit qu'il aurait été nommé général de son ordre s'il n'avait pas été fait évêque. Nous avons vu qu'il n'avait été fait évêque que 7 ans après l'élection du P. de Ste Marthe qui fut nommé quoique M. de Harlay et ses partisans portassent le P. de Saillant.

Lorsqu'il fut nommé évêque de Tréguier, il apprit en très peu de temps et très bien la langue du pays pour être plus utile à son troupeau ; ce qui fit dire : ailleurs les enfants apprennent la langue de leur père et à Tréguier un père a appris la langue de ses enfants. Il veillait à prier une partie des nuits disant : le jour n'est pas trop long pour traiter avec les hommes ; il est

juste de prendre une partie de la nuit pour traiter avec Dieu.

Il voulait se démettre de son évêché ; mais le roi, à qui il demanda son agrément, lui dit qu'il connaissait son mérite et que, tant qu'il serait en vie, il ne lui serait pas possible de le remplacer.

Il s'exposait souvent à voir des malades dans des maladies contagieuses et comme on lui en faisait des reproches, il répondait : « Qui est-ce qui irait ? »

Sa dernière maladie fut très douloureuse. Il fut obligé de souffrir des opérations cruelles. (Le Jésuite ne nous apprend pas la nature de cette maladie.) Mais il les supporta avec la plus grande patience, n'étant occupé qu'à consoler ceux qui l'entouraient et à essuyer leurs larmes.

Le Jésuite assure que, depuis la fondation de l'Église, il n'y a pas eu d'évêques qui aient été plus aimés que lui, ni plus dignes de l'être.

Il y a une réflexion bien singulière dans cette oraison funèbre, c'est que, quoique le métier de soldat, qu'il venait d'exercer, semblait demander qu'on prît des précautions avec lui, les Pères de l'Oratoire ne balancèrent pas à lui confier les plus grands intérêts de leur Congrégation. (Il veut sans doute parler de la charge de procureur général.)

Il avait été député vers le roi par les états de Bretagne et ce fut alors qu'il fut nommé à l'évêché de Poitiers.

Le Jésuite finit en disant qu'il avait beaucoup aimé les Jésuites et il proteste que, de leur côté, on ne peut rien ajouter à la douleur qu'ils ont ressentie de sa mort et à la reconnaissance qu'ils auront à jamais de ses bienfaits et à la profonde vénération qu'ils conserveront éternellement pour sa mémoire.

Addy cite l'épitaphe placée sur son tombeau.

Dans l'un des éloges en vers, imprimés lorsqu'il était encore évêque de Tréguier, on lit :

Non ullus melior vobis, non levior unquam
Contigerit Dominus ! Superis nec amicior ullus
Quippe illum, non tanquam crines infula vestit
Sacros non tam illum habere, quam candida morum
Tergeries commendat et igneo pectore in alto
Vis animi, quae multa oculis, frontique serenae
Elucet, facilis mellitae eloquentia linguae
Et molles fandi illecebrae, blandique nitores
Eloquii quibus ille mentes adducere potens
Quo velit, arcanoque accendere pectora motu.

Extraits du P. Batterel :

La maison de Saillant est distinguée entre les plus nobles de la France et de l'Italie. Elle a donné à la France des archevêques, des évêques, des chanceliers, des présidents de cours souveraines, des chevaliers des ordres du roi, des gouverneurs, des généraux d'armée et en Italie des souverains à Pérouse.

Il entra à Paris à l'Institution le 5 juillet 1655 âgé de 23 ans (Plus haut on voit le 19 juin).

Sa grande piété et son profond savoir l'élevèrent aux premières supériorités. Il fut député de la maison de Paris à l'assemblée générale de l'Oratoire tenue à Lyon en 1666.

Peu s'en fallut qu'il ne fut élu supérieur général par la 14e assemblée tenue à Paris le 25 sept. 1672 après la mort du P. Senault.

Il fut continué dans la charge d'assistant en l'assemblée suivante, qui suivit celle de 1672.

Le 1 janvier 1673 il fut établi supérieur de la maison de Paris qu'il gouverna pendant 2 ans.

Dès qu'il fut arrivé dans son diocèse de Tréguier, son premier soin fut d'apprendre la langue du pays pour pouvoir y annoncer la parole de Dieu. Il y réussit si parfaitement en peu de temps que, dans l'usage qu'il en fit soit en prêchant, soit dans la conversation, l'on eût dit qu'elle lui était naturelle, ce qui fut regardé comme un prodige auquel le roi ne put refuser son admiration. Dans son oraison funèbre il y a plusieurs traits qui font honneur à l'Oratoire.

Dreux du Radier = Bibliothèque du Poitou :

François Ignace de Baglion de Saillant, fils de Léonor de Baglion, baron de Jons, gentilhomme ordinaire de la chambre et de Françoise de Henry, fille d'arthus Henry, seigneur de la Salle, maître d'hostel chez le roi et de Denise de Bellièvre. Il servit d'abord en qualité de colonel. Il entra ensuite dans la Congrégation de l'Oratoire, où il passa par tous les premiers grades de la Cong. Il fut nommé évêque de Tréguier au mois de Mars 1679 et sacré le 23 juillet suivant. En 1686 il passa à l'évêché de Poitiers. Il n'obtint ses bulles que quelques années après. Il ne prêta le serment dû au roi que le 8 janvier 1694. Il mourut à Poitiers le 26 janvier 1698, âgé de 64 ans et fut inhumé dans la chapelle de St André de l'église de St Pierre, où on lit son épitaphe.

Jacques Chesnon, jésuite, Oraison funèbre de François Ignace de Baglion de Saillant, Poitiers, 1698, in 4.

Mme Albert Le Roy = Correspondance Quesnel, Paris, Perrin, 1900, 2 vol in 8

— t. I. p. 262 quesnel à du Vaucel 1 mai 1693 =

« Le Pape se peut assurer que le seul crime du P. général (Ste Marthe) est d'être haï personnellement de cll. de Paris. Ce prélat, après la « mort du P. Senault, voulut se rendre maître de l'élection et mettre dans cette place un homme qui fût tout à lui. Et celui qui était à « lui plus absolument, était le P. de Saillant, allié de la famille de Harlay par sa mère qui était de Bellière, lequel a été évêque de « Tréguier et est nommé à Poitiers et un de ceux qui attend ses bulles à cause de l'Assemblée de 1682, dont il était. Pour le faire « élire (quoiqu'il n'eût pas l'âge nécessaire par les statuts) il fallait donner l'exclusion au P. du Breuil, le sujet du plus grand mérite « et qui était les délices de la Cong. qui l'aurait choisi. Comme cll. de Paris faisait entendre son dessein et voulait qu'on le comprît « sans vouloir le dire nettement, on résolut d'aller au roi. Le P. de Ste Marthe qui alors était confesseur de feu cll. Colbert et de toute sa « famille, fut député en cour avec un autre Père, eut l'honneur de parler au roi et Sa Majesté leur donna une entière liberté pour « leur élection en leur disant : « Vous êtes tous gens de bien, choisissez celui que vous croirez le plus propre pour gouverner votre « Congrégation. » cll. de Paris, en étant averti, en conçut un grand dépit contre le P. de Sainte Marthe qui avait donné le conseil

BAGLION (*de*).

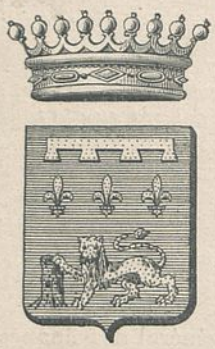

Famille d'origine italienne, qui remonte aux temps les plus reculés. Les Baglion furent ducs de Souabe, souverains de Pérouse, podestats de Florence, de Spolète et de Lucques, marquis de Morcone à Florence, marquis et comtes de La Salle et barons d'Yons (Lyonnais), seigneurs de Martigné, de La Dufferie, de La Mothe-Usson, etc., dans le Maine. Jove dans ses Eloges, Sansonin dans ses Familles d'Italie, disent que les Baglioni ont pour ancêtres les ducs de Souabe et de Bavière.

La maison de Baglioni a donné des souverains à Pérouse pendant plus d'un siècle. Michel Baglioni, fils de Collacio, vint en France en 1384, et épousa au pays du Maine Isabeau de Surcoulemont, dame de La Dufferie. Ses descendants se distinguèrent dans la carrière des armes, et pour reconnaître leurs services, François Ier leur concéda le droit d'ajouter à leurs armoiries les trois fleurs de lis de France.

Pierre d'Hozier, ayant écrit la généalogie des seigneurs de La Dufferie, sortis, dit-il, de l'illustre maison des Baglioni, seigneurs souverains de Hérouse en Italie (Paris, Cl. Cramoisy, 1662), et M. Carré de Busserolles en ayant également donné la filiation dans le *Calendrier de la Noblesse de Touraine, Anjou, Maine et Poitou* (1879), nous y renverrons les personnes désireuses de connaître avec détails l'histoire de cette grande maison.

Parmi les prélats que cette famille a donnés à l'Eglise, le diocèse de Poitiers revendique à juste titre Mgr *François-Ignace de Baglion de Saillant*, fils de Jean, baron du Jour, gentilhomme de la chambre du roi, qui avait d'abord embrassé la carrière des armes, qu'il abandonna après être parvenu au grade de colonel, pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire. En 1679, il fut nommé à l'évêché de Tréguier et en 1686 à celui de Poitiers; mais, n'ayant obtenu ses bulles que le 23 novembre 1693, il ne prit possession de son siège que le 2 mars 1694. Il est mort à Poitiers le 26 janvier 1698, âgé de 64 ans. On lit son épitaphe dans la chapelle Saint-André de l'église cathédrale, où il fut inhumé.

Nous trouvons encore : *De Baglion de La Salle* (Pierre), frère ou neveu du précédent, grand archidiacre de l'église de Poitiers en 1698, qui fit inscrire ses armoiries à l'Armorial de la généralité de Poitiers; *Baglion de La Dufferie* (Jacques-Bertrand, marquis de), capitaine au régiment de Royale-Pologne-Cavalerie, qui épousa en 1776 Jacqueline-Françoise *Poret du Buat*, dont il eut, entre autres enfants : *Charles*, qui épousa, le 2 juillet 1826, Euphémie *de Sarcé*, fille de Pierre-Louis-Victoire, chevalier de Saint-Louis, et d'Euphémie-Renée Le Mayre de Cordouan, dont : 1° *Charles-Emile*, qui suit; 2° *Angèle*, mariée le 18 octobre 1853, à Paul Mouësan de La Villerouët.

ARMES : *D'azur, au lion léopardé d'or, armé et appuyé de la patte dextre de devant sur un tronc écotté du même, à trois fleurs de lis d'or rangées en chef, surmontées d'un lambel à quatre pendants d'or.*

DEVISE : *Omne solum forti patria est.*

CRI : *Baglioni.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Baglion de la Dufferie (Charles-Emile, C^te *de*). Résidences : 7 *bis*, rue Saint-Hilaire, à Poitiers, au château de Bossé-Aubigné (Sarthe) et au château de Barvilain, par Usson-du-Poitou (Vienne); marié : 1°, le 7 juin 1859 à Marthe PERRY DE NIEUL, dont : 1° Charles-Joseph-Robert, né le 9 septembre 1863, capitaine au 5e chasseurs, à Rambouillet; 2° Louis, né le 26 décembre 1865, et cinq filles dont trois sont décédées; 2° en 1881 à Louise-Berthe DE WACQUANT, dont : *a*) Bertrand; *b*) Alix; *c*) Marie-Thérèse.

et l'avait exécuté. M. de Paris ne laissa faire d'arracher du roi une exclusion pour le P. du Breuil.

Le P. de Ste Marthe ayant été élu général, ce fut un second sujet de chagrin. M. l'archevêque vit par là ses mesures rompues. Elles commencèrent toutefois à revivre par la déclaration que le P. de Ste Marthe lui alla faire qu'il n'avait point accepté la charge et qu'il se départait de tout le droit qu'il pouvait y avoir par son élection. Mais, à 999 jours de là, toute l'Assemblée ayant pressé extraordinairement le P. de Ste Marthe à se soumettre au choix qui avait été fait de sa personne et protesté qu'elle n'en élirait jamais d'autre de son vivant, il céda à leurs instances et même avant que d'en avoir fait part à M. l'Archevêque.

Ce furent deux causes d'un nouveau dépôt de le voir dans cette place au lieu de celui qu'il y voulait porter et de ce qu'il l'avait acceptée sans lui en parler. Car, étant allé en Cour pour y travailler à faire tomber l'élection sur son Père de Saillant, il y apprit que la place n'était plus vide. Il n'en est jamais revenu depuis.

V. — Le Père François-Ignace de Saillant,

Évêque de Tréguier, puis de Poitiers,

Entré en 1655, évêque en 1679, mort en 1698.

François-Ignace de Baglion de Saillant naquit à Lyon, selon nos livres (1), et à Agen, selon la nouvelle édition du *Gallia christiana*. Son père était Léonor de Baglion, baron de Jons, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il eut pour mère Françoise de Henry, fille d'Artus Henry, seigneur de la Salle, maître d'hôtel chez le roi et de Denise de Bellièvre, fille du chancelier de ce nom.

Au sortir de ses études de philosophie, il prit quelque temps le parti des armes. Il fut capitaine d'une compagnie et se distingua. Mais, touché de Dieu, il se retira du service, et entra dans l'Oratoire à l'Institution de Paris le 5 juillet 1655, âgé de 23 ans (2).

Sa piété, sa science, sa douceur, sa bonne conduite l'élevèrent bientôt aux principaux emplois de la Congrégation, et il s'en fallut peu qu'il ne fût élu général après la mort du Père Senault.

D'Amiens, où il résidait en 1659, il vint à Paris voir M. son frère, le comte de la Salle, prévôt des marchands de la ville de Lyon (3), et on le fit supérieur et curé de Montmorency, quoiqu'il n'eût encore que quatre ans de congrégation (4). Il fut ensuite procureur général après

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Ibidem.*
(3) *Registre du Conseil,* 8 mai 1659.
(4) *Ibid.*, 8 juin 1659.

la mort du Père Gassot, dont il avait été nommé adjoint à l'assemblée de 1666 tenue à Lyon ; puis assistant et supérieur de la maison de Paris, à celle de 1672, pendant six ans.

Le Père de la Chaise, qui l'aimait et l'estimait comme son compatriote, le fit nommer, vers ce temps-là, commissaire du roi pour mettre l'ordre et la paix dans la maison des Jacobins de la rue Saint-Jacques, alors fort brouillés entre eux, et on prétend que le Père de Saillant fit un rapport a Sa Majesté, si net et si judicieux, de sa commission, que le roi conçut dès lors beaucoup d'estime de sa capacité, et s'en expliqua en termes avantageux au Père confesseur, qui ne manqua pas d'en prendre occasion de faire observer au roi que c'était un sujet digne de l'épiscopat (1).

Mais ce qui acheva de le porter à cette dignité fut la commission dont le chargea notre assemblée de 1678 d'aller présenter à Louis XIV en son nom le formulaire de doctrine que nous avions été obligés d'y dresser, avec la lettre de notre assemblée au roi sur ce sujet. C'est un fait notoire que le Père Thorentier et lui en avaient été les principaux promoteurs, ayant concerté cette pièce avec M. de Harlay, dont le Père de Saillant avait l'oreille et la confiance.

Il fut donc nommé évêque de Tréguier au mois de mars de l'année suivante, 1679, étant encore alors supérieur de la maison de Paris et procureur général (2). Il eut la bonté de témoigner à nos Pères qu'il désirait être toujours censé de la Congrégation et être compris dans les listes de nos assemblées. De quoi il fut résolu qu'on lui marquerait la satisfaction particulière et la reconnaissance que le Conseil avait de l'honneur qu'il voulait bien faire à l'Oratoire.

(1) J'ai avancé ce fait sur le témoignage du feu Père de la Place, qui m'a dit en être très assuré. Mais je dois ajouter que j'en doute, son nom ne se trouvant point dans l'arrêt par lequel le roi établit ces commissaires, et seulement celui du Père de Sainte-Marthe.

(2) *Gallia christiana.*

Je ne le trouve cependant depuis sur aucune de nos lettres d'assemblées à titre d'évêque.

C'est que, lorsqu'il fut question de dresser la liste, on hésita si on le mettrait à la tête des maisons du district le plus voisin de son diocèse ; ou si on le placerait hors de rang à la tête de toute la liste avec les autres prélats qui étaient alors de la congrégation ; ou enfin si, pour éviter les distinctions d'avec les autres dits seigneurs, ses confrères, qui peut-être ne seraient pas bien aises de s'y voir compris, il ne serait pas plus à propos de ne pas même faire mention de lui. On lui proposa donc tout simplement ces difficultés ; il les trouva bonnes, et conclut pour le dernier parti, auquel on se tint (1).

Il se fit sacrer dans notre église de Saint-Honoré par M. l'archevêque de Paris le 23 juillet de la même année (2), et ne démentit jamais les sentiments d'estime et d'union avec lesquels il fit profession, en se séparant, de vouloir toujours vivre avec nous. Notre assemblée de 1681 ordonna qu'il serait remercié par une lettre signée du R. P. Général et du secrétaire au nom du corps, de la tendresse et de l'affection qu'il avait fait paraître tout récemment en faveur de notre maison de Nantes (3) ; et pareils remerciements lui furent décernés dans la suivante, en 1684, pour la lettre pleine d'affection et d'estime envers la congrégation, qu'il avait écrite au Père Merey, supérieur de Nantes, lequel fut chargé d'y faire réponse (4).

Il souhaitait même, en bon Père de l'Oratoire, qu'on lui adressât tous les statuts de nos assemblées, les lettres circulaires du R. P. Général, les listes de nos morts, et tout ce qui pouvait lui servir à entretenir commerce avec la

(1) *Registre du Conseil*, 29 juin 1681.
(2) *Gallia christiana.*
(3) *Actes de la 17e assemblée*, session 4.
(4) *Actes de la 18e assemblée*, session 11.

congrégation, et le Père Bahier s'étant une fois acquitté de ce soin, je vois qu'il lui répond de Tréguier, du 14 mars 1685, qu'il a lu avec bien de la satisfaction tant de saintes et bonnes choses ; qu'il ne se contente pas de cette première lecture ; qu'il en fera plus d'une fois le sujet de sa joie et le motif de sa conduite ; qu'à chaque fois qu'il apprend qu'il est mort quelqu'un des nôtres, il fait faire pour lui des prières dans son diocèse ; qu'à présent qu'il en a la liste générale, il en va faire faire dans ses paroisses et dans les communautés religieuses, qui sont en grand nombre à Tréguier ; qu'au reste il ne prétend pas se faire un mérite auprès de lui, en lui racontant cela ; mais qu'il le regarde comme une obligation dont il s'acquitte avec joie.

Il lui dit encore que, « *dès qu'il aura achevé de payer ce qui lui reste à acquitter pour les réparations et acquisitions qu'il a cru devoir faire pour rendre ce séjour plus agréable à ses successeurs, il se propose de faire une somme par laquelle il puisse témoigner sa reconnaissance à la maison de Saint-Honoré des secours qu'il en a reçus et obtenir qu'à sa mort on veuille bien faire pour lui les prières ordinaires et qu'on accorde à ceux des nôtres qui meurent dans cette maison.* » Ce que je ne sache pas pourtant qu'il ait exécuté.

Au mois d'août 1686, le roi le transféra à l'évêché de Poitiers, dont il fut longtemps à obtenir les bulles à cause des démêlés de la Cour avec le Pape Innocent XI. Il n'en prêta le serment de fidélité que le 8 janvier 1694, et mourut quatre ans après dans son Eglise le 26 janvier 1698, âgé de 64 ans, ayant conservé jusqu'à la fin un attachement inviolable pour l'Oratoire et lui en ayant donné des preuves fort tendres dans la lettre qu'il en écrivit au Père Bahier en 1696 et qui fut lue en pleine assemblée.

On lui fit une oraison funèbre, qui a été imprimée. Ce fut le Père Chesnon, jésuite, recteur du collège de Poitiers, qui la prononça. Il insista sur la bonté de ce prélat comme ayant fait le propre caractère de sa vertu, et la fit envisa-

ger sous trois faces : 1° Bonté éclairée et conduite par les lumières de la plus haute sagesse ; 2° Bonté généreuse et soutenue par une grandeur d'âme qui ne s'est jamais démentie ; 3° Bonté victorieuse, qui lui a gagné l'amour de son peuple.

Dans son premier point, il dit que le roi le nommait avec complaisance le grand prélat, l'évêque de son choix, l'homme selon son cœur ; qu'il s'est fait une loi d'obliger tout le monde, un art de régner par les seuls conseils de la charité, et un système d'aller à tout par les voies d'une douceur bienfaisante (1).

Qu'il était d'une famille distinguée entre les plus nobles de la France et de l'Italie ; illustre par la gloire des archevêques, des primats des Gaules, des premiers princes de l'Eglise, des premiers présidents des cours souveraines, des chevaliers des ordres du roi, des chanceliers de France, des gouverneurs, des généraux d'armées, des souverains de Pérouse, qu'elle a produits ; — enfin, maison illustre par les services qu'elle a rendus à l'Etat, services si considérables que le roi François Ier voulut bien allier les armes de France avec les armes des seigneurs de Baglion pour être un monument éternel de leur fidélité et d'une gloire qui leur est commune avec la plus auguste maison de l'univers. Ses armes sont en effet un champ d'azur au lion-

(1) Chesnon, pages 5 et 6. C'est aussi le portrait qu'on fait de lui dans un de ses éloges en vers imprimés étant encore évêque de Tréguier :

Non ullus melior vobis, non lenior unquam
Contigerit dominus superis, nec amicior ullus ;
Quippe illum non tam quæ crines infula vestit,
Sacræ non tam illum trabeæ, quam candida morum
Temperies commendat, et ignea pectore in alto
Vis animi, quæ multa oculis frontique sereno
Elucet, facilis mellitæ eloquentia linguæ,
Et molles fandi illecebræ, blandique nitores
Eloquiis, quibus illa potens adducere mentes
Quo velit, arcanaque accendere pectora motus.

ceau d'or surmonté de trois fleurs de lys en chef et d'un lambel d'or aussi en chef (1).

Il parle ensuite de la tendresse avec laquelle M. de Saillant a travaillé à regagner à Jésus-Christ les brebis errantes de son troupeau dans un temps où l'infection de leurs corps et la rébellion de leurs cœurs les rendaient inaccessibles à tout autre qu'au plus charitable des pasteurs et au meilleur des pères (2).

Il traitait comme ses enfants tous ceux qu'il avait à son service. Il leur donnait tous les jours l'exemple d'une tendre dévotion envers Dieu et envers la Vierge, sa Mère. Il leur inspirait cet air de modestie, de pudeur et d'honnêteté qui faisait si bien connaître à qui ils appartenaient. Il entretenait dans tout son domestique un ordre si beau, si édifiant, qu'on n'entrait jamais dans son palais, qu'on ne crût entrer dans un lieu saint et dans la maison de Dieu.

Etant capitaine, il maintenait sa troupe dans une exacte discipline, et le soldat était aussi content de sa bonté que soumis à ses ordres. Ce fut à cette occasion qu'une femme charmée d'une conduite, dont on voit si peu d'exemples, lui dit dans une espèce de transport : qu'heureuse était la mère qui l'avait mis au monde ; qu'il serait évêque, et que le Ciel avait de grands desseins sur sa personne (3).

Il connut, en effet, quelque temps après, que Dieu le voulait faire quelque chose de plus grand qu'un héros. Il entre dans la «*sainte Congrégation de l'Oratoire.*» Il y est reçu avec toute la complaisance qu'on a pour les sujets dont on se promet le plus ; il emploie son zèle et sa charité à rendre tout ce qu'il peut de service à *son ordre* ; et il en eût été Général, «*si le Ciel n'eût fait tomber sur lui le sort de nos illustres prélats qui ont fait et qui font encore aujourd'hui tant*

(1) Chesnon, p. 7.
(2) Page 9.
(3) Page 11.

d'honneur à l'Eglise de France, et qui sont sortis de l'Oratoire, après avoir appris dans une si bonne école à remplir dignement tous les devoirs de l'épiscopat.» Je parle de la promotion à l'évêché de Tréguier, qui fut son premier siège.

(Il est vrai qu'en 1672, Monsieur de Harlay et ceux des nôtres qui lui étaient attachés, songeaient à faire le Père de Saillant Général plutôt que le Père de Sainte-Marthe ; mais il ne fut nommé évêque de Tréguier que sept ans après, en 1679).

Il faut l'avouer, cette charité si forte et si sage a trouvé quelquefois d'aimables reproches parce qu'on ne pouvait comprendre qu'un prince de l'Eglise eût quelquefois de si grands épanchements pour des personnes d'une condition obscure et d'un rang peu considérable dans le monde (1). Interrogé un jour pourquoi il s'exposait avec si peu de précautions, pour qui que ce fût, aux maux contagieux, il répondit avec un air d'apôtre et d'un ton que la dissimulation ne saurait imiter : « *Qui doit donc s'exposer aux dangers, si je ne le fais pas ?* »

2e Point. Bonté généreuse. — Dès qu'il se vit évêque de Tréguier, parce que, faute de savoir la langue du pays, il ne pouvait traiter avec son peuple aussi librement qu'il l'aurait voulu, pour lever cet obstacle, il dévora toutes les difficultés d'une langue qui n'a rien de commun avec le français, et l'apprit en peu de temps si parfaitement que, dans l'usage qu'il en fit, soit en prêchant, soit dans la conversation, on eût dit qu'elle lui était naturelle ou infuse par un don du Saint-Esprit. Toute la France applaudit à cette merveille ; le roi même ne put refuser son admiration à cette espèce de prodige,et l'on dit partout « *qu'ailleurs les enfants apprenaient la langue de leur père, mais qu'à Tréguier un père avait appris la langue de ses enfants.* »(2)

(1) Page 15.
(2) Page 19.

« *Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes,* » disait-il quelquefois à des esprits ardents, qui lui conseillaient d'être plus sévère. (1)

Il prenait toutes les nuits quelques heures sur le temps de son sommeil pour vaquer à la contemplation des vérités éternelles. De là, cette dévotion si tendre qui lui a fait verser tant de larmes, lorsqu'il prêchait, ou qu'il écoutait la divine parole; de là, cette majesté sainte qu'il portait à l'autel ; de là, ce généreux mépris du faste, des pompes et des plaisirs du siècle. Cet attachement qu'il avait pour l'oraison était si fort que, quelques-uns lui ayant représenté que de si longues veilles pourraient nuire à sa santé, il répondit qu'il « *aimait mieux prendre le temps de son oraison sur son sommeil, que de prendre le temps de son sommeil sur son oraison, et que le jour n'étant pas trop long pour traiter avec les hommes, il était juste qu'il prît une partie de la nuit pour traiter avec Dieu.* » (2)

Admirable vigilance ! Incomparable exactitude, mais qui nous eût coûté cher s'il eût exécuté le dessein qu'elle lui inspira de quitter son Eglise et de se démettre d'un ministère que son humilité lui faisait paraître au-dessus de ses forces. Il s'en ouvrit au roi, et lui demanda son agrément ; mais ce prince l'honora d'un refus, qui fut un éloge pour lui et une faveur pour nous, et répondit qu'il « *connaissait son mérite, et que, tant qu'il serait en vie, il ne lui serait pas possible de le remplacer.* »

Mais, hélas ! le Ciel ne nous a pas laissé jouir longtemps de la grâce que le roi nous a faite... Il ne nous souvient que trop des tristes circonstances dont sa dernière maladie fut accompagnée ; de ces cruelles opérations dont la seule vue était un tourment qu'on ne pouvait soutenir sans frayeur. Dans un état si douloureux, entouré d'une foule

(1) Page 22.
(2) Page 24.

d'affligés qui fondent en larmes, il ne paraît occupé que de leur peine: il les anime, il les console, il leur redouble ses caresses, et leur donne jusqu'à la fin un si grand spectacle.

3e Point. Bonté victorieuse. — Nous pouvons dire sans exagérer que, depuis la fondation de l'Eglise, il n'y a pas eu d'évêque qui ait été plus aimé que lui, ni qui ait plus mérité de l'être (1).

Il n'eut pas demeuré longtemps à l'Oratoire qu'il y gagna l'estime et l'affection de tous ses frères; et, quoique le métier de soldat, qu'il venait de faire, semblât demander qu'on prît des précautions envers lui, on lui confia les plus grands intérêts de la congrégation ; on lui en donna les premières charges, et il en eût été le chef, si le roi ne l'eût nommé pour évêque (2).

C'est une chose surprenante que, parmi des occupations dont tout un ordre regarde le succès, il trouvait encore du temps pour prêcher si souvent et toujours avec applaudissement, dans les plus grands auditoires ; pour faire, comme il le fit quelquefois, la fonction de pasteur, pour prendre la direction d'une infinité de personnes qui venaient écouter ses oracles et mettre leurs cœurs entre ses mains.

Pour lui donner des marques d'affection et d'estime, les Etats de Bretagne, pendant qu'il était évêque de Tréguier, le députèrent vers le roi pour en obtenir des grâces ; et on obtint en effet par son moyen ce qu'on désirait ; mais le roi, ne voulant pas céder à ses sujets à marquer son estime et son affection pour un prélat, qui en était si digne, le nomma à l'évêché de Poitiers. (3)

Puisque chacun est en droit de ne céder à personne la gloire d'avoir plus aimé cet illustre défunt, je proteste, au

(1) Page 28.
(2) J'ai déjà observé cet anachronisme.
(3) Page 30.

nom de tous mes frères et du Corps dont je suis, que, comme on ne peut rien ajouter à cette bonté qu'il a eue pour nous pendant sa vie, on ne peut aussi rien ajouter à la douleur que nous avons ressentie, ni à la reconnaissance que nous aurons à jamais de ses bienfaits, ni à la profonde vénétion que nous conserverons éternellement pour sa mémoire. (1)

On mit cette épitaphe sur son tombeau :

Hic situs est D.-D. Franciscus Ignatius
De Baglion de Saillant,
Perusiæ principum prosapiâ et regio diademate clarus,
Ex militari præfecturâ in Oratorii D. Jesu
familiam adlectus ;
A suis sodalibus superior generalis expetitus ;
Ludovici Magni nuncupatione
ad Trecorensem primum deinde ad Pictaviensem
episcopatum assumptus ;
In quocumque gradu statuque summus,
Virtutibus omnibus
pastorali imprimis charitate absolutus,
Deo hominibusque valde dilectus,
Obiit Pictavii, die januarii 26
Anno Domini 1698

---

(1) Page 36.

Batterel IV 120-130

V. — Le Père François-Ignace de Saillant,

évêque de Tréguier, puis de Poitiers,

Entré en 1655, évêque en 1679, mort en 1698.

François-Ignace de Baglion de Saillant naquit à Lyon, selon nos livres (1), et à Agen, selon la nouvelle édition du *Gallia christiana*. Son père était Léonor de Baglion, baron de Jons, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il eut pour mère Françoise de Henry, fille d'Artus Henry, seigneur de la Salle, maître d'hôtel chez le roi et de Denise de Bellièvre, fille du chancelier de ce nom.

Au sortir de ses études de philosophie, il prit quelque temps le parti des armes. Il fut capitaine d'une compagnie et se distingua. Mais, touché de Dieu, il se retira du service, et entra dans l'Oratoire à l'Institution de Paris le 5 juillet 1655, âgé de 23 ans (2).

Sa piété, sa science, sa douceur, sa bonne conduite l'élevèrent bientôt aux principaux emplois de la Congrégation, et il s'en fallut peu qu'il ne fût élu général après la mort du Père Senault.

D'Amiens, où il résidait en 1659, il vint à Paris voir M. son frère, le comte de la Salle, prévôt des marchands de la ville de Lyon (3), et on le fit supérieur et curé de Montmorency, quoiqu'il n'eut encore que quatre ans de congrégation (4). Il fut ensuite procureur général après

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Ibidem.*
(3) *Registre du Conseil*, 8 mai 1659.
(4) *Ibid.*, 8 juin 1659.

la mort du Père Gamot, dont il avait été nommé adjoint à l'assemblée de 1666 tenue à Lyon ; puis assistant et supérieur de la maison de Paris, à celle de 1672, pendant six ans.

Le Père de la Chaise, qui l'aimait et l'estimait comme son compatriote, le fit nommer, vers ce temps-là, commissaire du roi pour mettre l'ordre et la paix dans la maison des Jacobins de la rue Saint-Jacques, alors fort brouillés entre eux, et on prétend que le Père de Saillant fit un rapport à Sa Majesté, si net et si judicieux, de sa commission, que le roi conçut dès lors beaucoup d'estime de sa capacité, et s'en expliqua en termes avantageux au Père confesseur, qui ne manqua pas d'en prendre occasion de faire observer au roi que c'était un sujet digne de l'épiscopat (1).

Mais ce qui acheva de le porter à cette dignité fut la commission dont le chargea notre assemblée de 1678 d'aller présenter à Louis XIV en son nom le formulaire de doctrine que nous avions été obligés d'y dresser, avec la lettre de notre assemblée au roi sur ce sujet. C'est un fait notoire que le Père Thorentier et lui en avaient été les principaux promoteurs, ayant concerté cette pièce avec M. de Harlay, dont le Père de Saillant avait l'oreille et la confiance.

Il fut donc nommé évêque de Tréguier au mois de mars de l'année suivante, 1679, étant encore alors supérieur de la maison de Paris et procureur général (2). Il eut la bonté de témoigner à nos Pères qu'il désirait être toujours censé de la Congrégation et être compris dans les listes de nos assemblées. De quoi il fut résolu qu'on lui marquerait la satisfaction particulière et la reconnaissance que le Conseil avait de l'honneur qu'il voulait bien faire à l'Oratoire.

(1) J'ai avancé ce fait sur le témoignage du feu Père de la Place, qui m'a dit en être très assuré. Mais je dois ajouter que j'en doute, son nom ne se trouvant point dans l'arrêt par lequel le roi établit ces commissaires, et seulement celui du Père de Sainte-Marthe.

(2) *Gallia christiana.*

Je ne le trouve cependant depuis sur aucune de nos lettres d'assemblées à titre d'évêque.

C'est que, lorsqu'il fut question de dresser la liste, on hésita si on le mettrait à la tête des maisons du district le plus voisin de son diocèse ; ou si on le placerait hors de rang à la tête de toute la liste avec les autres prélats qui étaient alors de la congrégation ; ou enfin si, pour éviter les distinctions d'avec les autres dits seigneurs, ses confrères, qui peut-être ne seraient pas bien aises de s'y voir compris, il ne serait pas plus à propos de ne pas même faire mention de lui. On lui proposé donc tout simplement ces difficultés ; il les trouve bonnes, et conclut pour le dernier parti, auquel on se tient (1).

Il se fit sacrer dans notre église de Saint-Honoré par M. l'archevêque de Paris le 23 juillet de la même année (2), et ne démentit jamais les sentiments d'estime et d'union avec lesquels il fit profession en se séparant, de vouloir toujours vivre avec nous. Notre assemblée de 1681 ordonna qu'il serait remercié par une lettre signée du R. P. Général et du secrétaire au nom du corps, de la tendresse et de l'affection qu'il avait fait paraître tout récemment en faveur de notre maison de Nantes (3) ; et pareils remerciements lui furent décernés dans la suivante, en 1684, pour la lettre pleine d'affection et d'estime envers la congrégation, qu'il avait écrite au Père Mercy, supérieur de Nantes, lequel fut chargé d'y faire réponse (4).

Il souhaitait même, en bon Père de l'Oratoire, qu'on lui adressât tous les statuts de nos assemblées, les lettres circulaires du R. P. Général, les listes de nos morts, et tout ce qui pouvait lui servir à entretenir commerce avec la

(1) *Registre du Conseil*, 29 juin 1681.
(2) *Gallia christiana.*
(3) *Actes de la 17e assemblée*, session 4.
(4) *Actes de la 18e assemblée*, session 11.

congrégation, et le Père Bahier s'étant une fois acquitté de ce soin, je vois qu'il lui répond de Tréguier, du 14 mars 1685, « qu'il a lu avec bien de la satisfaction tant de saintes et bonnes choses ; qu'il ne se contente pas de cette première lecture ; qu'il en fera plus d'une fois le sujet de sa joie et le motif de sa conduite ; qu'à chaque fois qu'il apprend qu'il est mort quelqu'un des nôtres, il fait faire pour lui des prières dans son diocèse ; qu'à présent qu'il en a la liste générale, il en va faire faire dans ses paroisses et dans les communautés religieuses, qui sont en grand nombre à Tréguier ; qu'au reste il ne prétend pas se faire un mérite auprès de lui, en lui racontant cela ; mais qu'il le regarde comme une obligation dont il s'acquitte avec joie. »

Il lui dit encore que, « *dès qu'il aura achevé de payer ce qui lui reste à acquitter pour les réparations et acquisitions qu'il a cru devoir faire pour rendre ce séjour plus agréable à ses successeurs, il se propose de faire une somme par laquelle il puisse témoigner sa reconnaissance à la maison de Saint-Honoré des secours qu'il en a reçus et obtenir qu'à sa mort on veuille bien faire pour lui les prières ordinaires et qu'on accorde à ceux des nôtres qui meurent dans cette maison.* »

Ce que je ne sache pas pourtant qu'il ait exécuté.

Au mois d'août 1686, le roi le transféra à l'évêché de Poitiers, dont il fut longtemps à obtenir les bulles à cause des démêlés de la cour avec le Pape Innocent XI. Il n'en prêta le serment de fidélité que le 8 janvier 1694, et mourut quatre ans après dans son Eglise le 26 janvier 1698, âgé de 64 ans, ayant conservé jusqu'à la fin un attachement inviolable pour l'Oratoire et lui en ayant donné des preuves fort tendres dans la lettre qu'il en écrivit au Père Bahier en 1696 et qui fut lue en pleine assemblée.

On lui fit une oraison funèbre, qui a été imprimée. Ce fut le Père Chesnon, jésuite, recteur du collège de Poitiers, qui la prononça. Il insista sur la bonté de ce prélat comme ayant fait le propre caractère de sa vertu, et la fit envisa-

ger sous trois faces : 1° Bonté éclairée et conduite par les lumières de la plus haute sagesse ; 2° Bonté généreuse et soutenue par une grandeur d'âme qui ne s'est jamais démentie ; 3° Bonté victorieuse, qui lui a gagné l'amour de son peuple.

Dans son premier point, il dit que le roi le nommait avec complaisance le grand prélat, l'évêque de son choix, l'homme selon son cœur ; qu'il s'est fait une loi d'obliger tout le monde, un art de régner par les seuls conseils de la charité, et un système d'aller à tout par les voies d'une douceur bienfaisante (1).

Qu'il était d'une famille distinguée entre les plus nobles de la France et de l'Italie ; illustre par la gloire des archevêques, des primats des Gaules, des premiers princes de l'Eglise, des premiers présidents des cours souveraines, des chevaliers des ordres du roi, des chanceliers de France, des gouverneurs, des généraux d'armées, des souverains de Pérouse, qu'elle a produits ; — enfin, maison illustre par les services qu'elle a rendus à l'Etat, services si considérables que le roi François Ier voulut bien allier les armes de France avec les armes des seigneurs de Baglion pour être un monument éternel de leur fidélité et d'une gloire qui leur est commune avec la plus auguste maison de l'univers. Ses armes sont en effet un champ d'azur au lion-

(1) Chesnon, page 5 et 6. C'est aussi le portrait qu'on fait de lui dans un de ses éloges en vers imprimés étant encore évêque de Tréguier :

Non ullus melior vobis, non lenior unquam
Contigerit dominus superis, nec amicior ullus ;
Quippe illum non tam quæ crines infula vestit,
Sacræ non tem illum trabea, quam candida morum
Temperies commendat, et ignea pectore in alto
Vis animi, quæ multa oculis frontique sereno
Elucet, facilis mellitæ eloquentia linguæ,
Et molles fandi illecebræ, blandique nitores
Eloquiis, quibus illa potens adducere mentes
Quo velit, arcanaque accendere pectora motus.

ceau d'or surmonté de trois fleurs de lys en chef et d'un lambel d'or aussi en chef (1).

Il parle ensuite de la tendresse avec laquelle M. de Saillant a travaillé à regagner à JÉSUS-CHRIST les brebis errantes de son troupeau dans un temps où l'infection de leurs corps et la rébellion de leurs cœurs les rendaient inaccessibles à tout autre qu'au plus charitable des pasteurs et au meilleur des pères (2).

Il traitait comme ses enfants tous ceux qu'il avait à son service. Il leur donnait tous les jours l'exemple d'une tendre dévotion envers Dieu et envers la Vierge, sa Mère. Il leur inspirait cet air de modestie, de pudeur et d'honnêteté qui faisait si bien connaître à qui ils appartenaient. Il entretenait dans tout son domestique un ordre si beau, si édifiant, qu'on entrait jamais dans son palais, qu'on ne crût entrer dans un lieu saint et dans la maison de Dieu.

Etant capitaine, il maintenait sa troupe dans une exacte discipline, et le soldat était aussi content de sa bonté que soumis à ses ordres. Ce fut à cette occasion qu'une femme charmée d'une conduite, dont on voit si peu d'exemples, lui dit dans une espèce de transport : qu'heureuse était la mère qui l'avait mis au monde ; qu'il serait évêque, et que le Ciel avait de grands desseins sur sa personne (3).

Il connut, en effet, quelques temps après, que Dieu le voulait faire quelque chose de plus grand qu'un héros. Il entre dans la *sainte Congrégation de l'Oratoire*. Il y est reçu avec toute la complaisance qu'on a pour les sujets dont on se promet le plus ; il emploie son zèle et sa charité à rendre tout ce qu'il peut de service à *son ordre* ; et il en eût été général, *si le Ciel n'eût fait tomber sur lui le sort de nos illustres prélats qui ont fait et qui font encore aujourd'hui tant*

(1) CHESNON, p. 7.
(2) Page 9.
(3) Page 11.

d'honneur à l'Eglise de France, et qui sont sortis de l'Oratoire, après avoir appris dans une si bonne école à remplir dignement tous les devoirs de l'épiscopat. Je parle de la promotion à l'évêché de Tréguier, qui fut son premier siège.

(Il est vrai qu'en 1672, Monsieur de Harlay et ceux des nôtres qui lui étaient attachés, songeaient à faire le Père de Saillant général plutôt que le Père de Sainte-Marthe ; mais il ne fut nommé évêque de Tréguier que sept ans après, en 1679).

Il faut l'avouer, cette charité si forte et si sage a trouvé quelquefois d'aimables reproches parce qu'on ne pouvait comprendre qu'un prince de l'Eglise eût quelquefois de si grands épanchements pour des personnes d'une condition obscure et d'un rang peu considérable dans le monde (1). Interrogé un jour pourquoi il s'exposait avec si peu de précautions, pour qui que ce fût, aux maux contagieux, il répondit avec un air d'apôtre et d'un ton que la dissimulation ne saurait imiter : « *Qui doit donc s'exposer aux dangers, si je ne le fais pas ?* »

2e Point. Bonté généreuse. — Dès qu'il se vit évêque de Tréguier, parce que, faute de savoir la langue du pays, il ne pouvait traiter avec son peuple aussi librement qu'il l'aurait voulu, pour lever cet obstacle, il dévora toutes les difficultés d'une langue qui n'a rien de commun avec le français, et l'apprit en peu de temps si parfaitement que, dans l'usage qu'il en fit, soit en prêchant, soit dans la conversation, on eût dit qu'elle lui était naturelle ou infuse par un don du Saint-Esprit. Toute la France applaudit à cette merveille ; le roi même ne put refuser son admiration à cette espèce de prodige, et l'on dit partout qu'*ailleurs les enfants apprenaient la langue de leur père, mais qu'à Tréguier un père avait appris la langue de ses enfants.* (2)

(1) Page 15.
(2) Page 19.

« Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes, » disait-il quelquefois à des esprits ardents, qui lui conseillaient d'être plus sévère. (1)

Il prenait toutes les nuits quelques heures sur le temps de son sommeil pour vaquer à la contemplation des vérités éternelles. De là, cette dévotion si tendre qui lui a fait verser tant de larmes, lorsqu'il prêchait, ou qu'il écoutait la divine parole ; delà, cette majesté sainte qu'il portait à l'autel ; delà, ce généreux mépris du faste, des pompes et des plaisirs du siècle. Cet attachement qu'il avait pour l'oraison était si fort, que quelques-uns lui ayant représenté que de si longues veilles pourraient nuire à sa santé, il répondit qu'il *aimait mieux prendre le temps de son oraison sur son sommeil, que de prendre le temps de son sommeil sur son oraison, et que le jour n'étant pas trop long pour traiter avec les hommes, il était juste qu'il prit une partie de la nuit pour traiter avec Dieu.* (2)

Admirable vigilance ! Incomparable exactitude, mais qui lui eût coûté cher, s'il eût exécuté le dessein qu'elle lui inspira de quitter son Eglise et de se démettre d'un ministère que son humilité lui faisait paraître au-dessus de ses forces. Il s'en ouvrit au roi, et lui demanda son agrément ; mais ce prince l'honora d'un refus, qui fut un éloge pour lui et une faveur pour nous, et répondit qu'il *connaissait son mérite, et que, tant qu'il serait en vie, il ne lui serait pas possible de le remplacer.*

Mais, hélas ! le Ciel ne nous a pas laissé jouir longtemps de la grâce que le roi nous a faite... Il ne nous souvient que trop des tristes circonstances dont sa dernière maladie fut accompagnée ; de ces cruelles opérations dont la seule vue était un tourment qu'on ne pouvait soutenir sans frayeur. Dans un état si douloureux, entouré d'une foule

(1) Page 22.
(2) Page 24.

d'affligés qui fondent en larmes, il ne paraît occupé que de leur peine: il les anime, il les console, il leur redouble ses caresses, et leur donne jusqu'à la fin un si grand spectacle.

3e Point. Bonté victorieuse. — Nous pouvons dire sans exagérer que, depuis la fondation de l'Eglise, il n'y a pas eu d'évêque qui ait été plus aimé que lui, ni qui ait plus mérité de l'être (1).

Il n'eut pas demeuré longtemps à l'Oratoire qu'il y gagna l'estime et l'affection de tous ses frères ; et, quoique le métier de soldat, qu'il venait de faire, semblât demander qu'on prît des précautions envers lui, on lui confia les plus grands intérêts de la congrégation ; on lui en donna les premières charges, et il en eût été le chef, si le roi ne l'eût nommé pour évêque (2).

C'est une chose surprenante que, parmi des occupations dont tout un ordre regarde le succès, il trouvait encore du temps pour prêcher si souvent et toujours avec applaudissement, dans les plus grands auditoires ; pour faire, comme il le fit quelquefois, la fonction de pasteur, pour prendre la direction d'une infinité de personnes qui venaient écouter ses oracles et mettre leurs cœurs entre ses mains.

Pour lui donner des marques d'affection et d'estime, les Etats de Bretagne, pendant qu'il était évêque de Tréguier, le députèrent vers le roi pour en obtenir des grâces ; et on obtint en effet par son moyen ce qu'on désirait ; mais le roi, ne voulant pas céder à ses sujets à marquer son estime et son affection pour un prélat, qui en était si digne, le nomma à l'évêché de Poitiers. (3)

Puisque chacun est en droit de ne céder à personne la gloire d'avoir plus aimé cet illustre défunt, je proteste, au

(1) Page 28.
(2) J'ai déjà observé cet anachronisme.
(3) Page 30.

nom de tous mes frères et du Corps dont je suis, que, comme on ne peut rien ajouter à cette bonté qu'il a eue pour nous pendant sa vie, on ne peut aussi rien ajouter à la douleur que nous avons ressentie, ni à la reconnaissance que nous aurons à jamais de ses bienfaits, ni à la profonde vénétion que nous conserverons éternellement pour sa mémoire. (1)

On mit cette épitaphe sur son tombeau :

Hic situs est D.-D. Franciscus Ignatius
De Baglion de Saillant,
Perusiæ principum prosapiâ et regio diademate clarus,
Ex militari præfecturâ in Oratorii D. Jesu
familiam adlectus ;
A suis sodalibus superior generalis expetitus ;
Ludovici Magni nuncupatione
ad Trecorensem primum deride ad Pictavien sem
episcopatum assumptus ;
Su quocumque gradu statique summus,
Virtutibus omnibus
pastorali imprimis charitate absolutus,
Deo hominibusque valde dilectus,
Obiit Pictavii, die januarii 26
Anno Domini 1698

---

(1) Page 36.